



**Strasbourg, le 06 juin 2026**

## **L'École Michaël et le Jardin d'Enfants Les Bons Amis contestent la suppression de leurs subventions municipales**

L'École Michaël et le Jardin d'Enfants Les Bons Amis prennent acte de la décision de la Ville de Strasbourg, notifiée le 4 juin 2026, de mettre fin à leurs subventions municipales. Convoqués dès le lendemain matin à une réunion avec les services municipaux, les deux établissements contestent fermement la légalité de cette décision municipale et y voient une rupture d'égalité de traitement.

**Concernant le Jardin d'Enfants Les Bons Amis**, la Ville évoque une affaire survenue en 2010 concernant une salariée de l'établissement après des suspicions d'agression sexuelle. La plainte déposée en mai 2025 par la victime n'est pas dirigée contre la structure. À ce jour, aucune plainte n'a été engagée contre le Jardin d'enfants.

Le Jardin d'Enfants Les Bons Amis fait l'objet de suivis et contrôles réguliers par les autorités compétentes, notamment la Protection Maternelle et Infantile (PMI) qui a validé le projet d'établissement ainsi que le règlement de fonctionnement de la structure qui répond aux exigences de la réglementation Petite Enfance... Les locaux permettent d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions de santé, de sécurité et d'épanouissement. Le dernier avis favorable de la commission de sécurité date du 27 mars 2026.

Cette décision intervient alors que 101 enfants sont actuellement accueillis au Jardin d'Enfants et que leurs familles ont construit leur organisation familiale et professionnelle autour de cette structure.

Cette décision plonge les familles dans l'incertitude à quelques semaines des vacances d'été !

Face à la surprise légitime des familles, la Ville promet des solutions alternatives de garde. Mais les parents ne sont pas des variables d'ajustement comptables, et les enfants ne sont pas des colis. Comment la municipalité compte-t-elle réorienter 101 enfants en quelques semaines dans un secteur déjà saturé ? Les familles ont choisi ce lieu d'accueil pour son projet pédagogique unique et la stabilité offerte à leurs enfants. Détruire ce cadre de vie et imposer un éclatement des fratries ou des solutions de rafistolage n'a rien de rassurant...

**Concernant l'École Michaël**, la décision de la Ville repose sur la mise en demeure subséquente à un contrôle académique de l'Éducation nationale d'octobre 2025. L'École Michaël a répondu de manière détaillée à l'ensemble des injonctions qui lui avaient été faites par les inspecteurs.

La Mairie conditionne le versement de la subvention à la levée de la mise en demeure des inspecteurs. Or une mise en demeure de l'Education nationale ne fait jamais l'objet d'une "levée". Après la réponse de l'établissement à une mise en demeure, les inspecteurs peuvent revenir, ou pas, dans des délais qu'ils déterminent eux-mêmes. De plus, aucun courrier de réponse de la part du Rectorat n'est jamais envoyé à une école à la suite de sa réponse aux injonctions d'une mise en demeure.

La Ville évoque par ailleurs un "niveau insuffisant, notamment en mathématiques et en langues". Cette appréciation est contestée au regard des données relatives au devenir des élèves.

Une étude portant sur 33 des 36 élèves ayant quitté l'École Michaël en juin 2024 montre une réalité qui mérite d'être prise en compte (plus de 60 % des élèves ont obtenu les félicitations du conseil de classe dès leur premier trimestre, les établissements d'accueil soulignent régulièrement leur autonomie, leur maturité, leur motivation et leur capacité d'adaptation.)

Ces résultats sont des faits observables, attestés par les bulletins scolaires disponibles au rectorat et les appréciations des enseignants d'accueil des élèves sortis de l'école Michael.

Pour le Jardin d'Enfants Les Bons Amis, cette décision remet en cause l'agrément nécessaire à son fonctionnement, ce qui pourrait engendrer la fermeture de l'établissement.

Pour l'École Michaël, elle fragilise fortement une structure existant depuis 80 ans et entraîne un risque direct sur la pérennité des emplois.

L'École Michaël et le Jardin d'Enfants Les Bons Amis réaffirment leur attachement à la liberté d'enseignement et au pluralisme éducatif, garantissant aux familles la possibilité de choisir le parcours scolaire de leurs enfants.

Maud GERMANI

Ethan BELLE

Présidente de l'association Ecole Michael

Président de l'association Jardin d'enfants Les Bons Amis



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Ethan Belle', written over a horizontal line.